

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

**OBJET**

**Fonction publique 4.2**  
**personnels contractuels**

**Vacation pour les animateurs  
chargés d'accompagner les  
enfants en camps**

**DATE DE CONVOCATION**  
**6 JUIN 2025**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 28

**La Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025  
Publication : 24/06/2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2025-06-36**

**L'an deux mil vingt cinq  
le douze juin à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL  
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER  
– M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –  
Mme CREVON – M. BULARD – Mme FRIBOULET – Mme BOSQUIER

**Excusés ayant donné pouvoir**

Mme DELOBEL a donné pouvoir à M ROGERET  
Mme LECLERC a donné pouvoir à M BULARD  
M. BRUNET a donné pouvoir à Mme SEMIEM  
M MIZABI a donné pouvoir à M GOMIS  
Mme DUVAL a donné pouvoir à M SACHOT  
Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET  
M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme QUOD-MAUGER  
M. LEMAIRE a donné pouvoir à Mme MEZRAR  
M. FRESSEL a donné pouvoir à Mme BARRIERE  
M. Frédéric GESLIN a donné pouvoir à Francis GESLIN  
M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER  
M PETIT a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

**Excusés**

M BRUNAUD

**Rapporteur** : Madame Elisabeth VANDEL, adjointe à la Maire, chargée de l'éducation, l'enfance, la jeunesse

**Rapporteur** : Madame la Maire, Nadia MEZRAR

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf accueille et ouvre ses activités aux enfant et jeunes de 3 à 25 ans. Dans le cadre de sa programmation estivale, différentes activités sont proposées notamment l'organisation de séjours.

Trois séjours sont organisés cet été. Les objectifs de ces séjours sont multiples. Ils visent plus particulièrement à permettre le départ du plus grand nombre d'enfants sur des séjours avec nuitées, la découverte de multiples activités le plus souvent dans un environnement privilégié et l'expérimentation de la vie collective et de ses règles dans un contexte qui sort le public concerné de son cadre de vie quotidien.

Pour la bonne organisation de ces séjours, il convient d'engager le recrutement d'animateurs chargés de l'encadrement des enfants.

Il est précisé que ces animateurs sont rémunérés à la vacation. Les besoins sont les suivants :

Dates	Durée (nb de jours)	Lieu	Nombre de vacataires	Rémunération brute (hors congés payés)	
				Directeur	Animateur
Du 23 au 29 juillet 2025	7	Saint Pierre Quiberon	6	769,50	695,87

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à recruter les animateurs vacataires comme il est précisé dans le tableau ci-dessus, et à prendre et à signer les contrats y afférent.

#### **Vu**

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le Code général de la fonction publique ;

La délibération 2017-06-53 du 22 juin 2017 sur la mise en œuvre du contrat d'engagement éducatif au sein de la commune ;

La délibération 2019-07-64 du 2 juillet 2019 actualisant les règles de rémunération du contrat d'engagement éducatif ;

#### **Considérant**

L'organisation de séjours de vacances avec nuitées durant l'été 2025 ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

**Article 1** : d'autoriser Madame la Maire à recruter les animateurs vacataires comme il est précisé dans le tableau ci-dessous.

Dates	Durée (nb de jours)	Lieu	Nombre de vacataires	Rémunération brute (hors congés payés)	
				Directeur	Animateur
Du 23 au 29 juillet 2025	7	Saint Pierre Quiberon	6	769,50	695,87

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à créer les postes, à prendre et à signer les contrats y afférent.

**Article 3** : d'inscrire la dépense au chapitre 012 du budget primitif 2025.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits